

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-407

Convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et
de la Commission De Réforme placés auprès du Centre de
Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Ressources Humaines

Convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission De Réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La circulaire du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 précisait les modalités pratiques de transfert des secrétariats des Comités Médicaux (CM) et Commissions De Réforme (CDR) aux Centres de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale pour les collectivités territoriales et établissements publics locaux affiliés au CDG, mais également pour les collectivités locales et établissements publics locaux non affiliés souhaitant que cette mission soit assurée par le CDG.

La Ville de Niort s'est inscrite dans le choix de laisser la mission du secrétariat de la CDR et du CM aux services de l'Etat, en l'occurrence la DDCSPP.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 23 octobre 2014 et une note du Secrétariat Général du Ministère des Affaires Sociales du 17 mars 2015 sont venus préciser les modalités de transfert des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux pour les dossiers des agents relevant de la fonction publique territoriale. Ainsi, il revient aujourd'hui à la Ville de Niort d'assurer elle-même la charge du secrétariat du CM et de la CDR, ainsi que l'instruction des dossiers des agents relevant de sa compétence.

Par courrier en date du 1er juin 2015, le Président du CDG79 propose de prendre en charge cette mission, au même titre qu'il le fait déjà pour les collectivités et établissements publics locaux affiliés au CDG.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme placés auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, renouvelable par voie d'avenant et pour une période de trois ans à la demande de la Collectivité formulée par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE